

# BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TELEPHONE : 141.55 - 157.48

Pour la Publicité, s'adresser à :  
« ECHO DE LA LOIRE »  
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)  
TELEPHONE : 145.38 - 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre  
et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles  
et du Syndicat Départemental de l'Association contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015 pour le Syndicat Central,  
305.10 pour la Coopérative,  
147.18 pour la Confédération des Vignerons,  
370.81 pour le Syndicat de Défense.

## Un brin de causerie



Eh ben, non ! Fallait point juger les hommes sur leur mine. La « Semaine de Bonté » les avait guère changés, pisque les canons, de par le monde, continuent à pêter le feu, que les coups de force se multiplient, que les gouvernements dégringolent comme des châteaux de cartes et qu'on ne voye que menaces tout alentour de nous...

C'est-y que les peuples seraient devenus quasiment fous ? On qu'on serait assis d'sus un volcan ?

Ce qu'est ben certain, c'est que les hommes ne pensent pu qu'à faire des « Fronts », des « fronts » contre d'autres bonhommes, pour mieux lutter, estimer leur ouïssance ! En v'là une frouille qu'a fait son chemin, qu'est sortie d'on ne sait quelle caboché !

Durant la grande guerre (la der des der, comme on disait) y avait un « front », un front tout court, c'tu-là des poilus, qu'était une ligne en serpent, une appellation générale d'origine... pus ou moins contrôlée. Même qu'on y buvait du pinard, c'tu-là non contrôlé.

An'hui, les « fronts » poussent de terre comme les champignons. Y en a-t-il si tellement qu'on a de la peine à les reconnaître et qui en avant qui changent de couleur. Après les « Fronts » communs — vulgaires populus, comme on dirait en langue boutanaise — le front populaire, le front unique, le front paysan, le front de la liberté, le front national, le front des femmes (pour l'égalité des droits), le front des classes moyennes, le front des contribuables (et j'en passe...) v'là l'y point que des Français ben intentionnés venant de créer le « Front de la jeunesse ».

Gare à la réaction des autres — de ceusses qu'avant deux ou trois fois vingt ans — qui seraient encore à même d'opposer un autre front, pour défendre leur biftick.

Les jeunes filles, pour encore, voulant point d'affront. Elles restent dans les couloirs, espérant sans doute un époux, pour fonder le « Front des Mères »... Et puis tard, le « Front des Belles-Mères » qui déchainera c'tu-là des Gendres.

Mais anticipons point trop vite.

Ces « Fronts » c'est point de la rigolade et les événements sont ben que trop graves pour nous donner envie d'en rire ! De l'autre côté du Rhin, y avait un autre « front » nazie équipé de balonnettes. Un « front » qui venait de causer une défaite à la « front patriotique » des Autrichiens. La domination est en route, en attendant le reste...

De tout ces « Fronts », en réalité, y en a-t-il deux, qu'existent d'aujourd'hui le commencement du monde : le front de la Force et le front de la Faiblesse. Malheur aux vaincus ! On ôte-toi de là que je m'y mette ! Les hommes du 20<sup>e</sup> Siècle avant rien inventé. Le seul moyen de défendre leurs gosses, leur maison, leur pays, ou même leur « peau », c'est d'être unis et d'être forts !

Appelez ça le « front » que vous voudrez...

*maître jennot*

## LA FORÊT FRANÇAISE...

A propos de l'exposition des gazogènes et du Congrès des combustibles, carburants et lubrifiants nationaux, rappelés les ressources considérables de la forêt française.

Il y a en France 10.500.000 hectares de forêts, dont un tiers appartient à l'Etat ou aux communes, et deux tiers à 1.500.000 particuliers. La variété des essences est très grande 3/4 en bois feuillus et 1/4 en résineux, et la forêt française comprend 23 % de taillis simples, 38 % de taillis sous futaie et 34 % de futaie.

La forêt laisse actuellement 7 millions 500.000 stères de bois vendus. Par l'utilisation des gazogènes, ces bois vendus permettraient l'alimentation de 180.000 à 200.000 moteurs.

## POUR LES Allocations Familiales AGRICOLES

M. ROMANET, LE PÈRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES APPROUVE LE PROJET DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

« Votre système me semble pouvoir être appliqué à toutes les activités économiques françaises », écrit à l'U.N.S.A. M. ROMANET, le père des allocations familiales.

Il n'est pas une personne s'intéressant à la législation sociale qui ne connaisse le nom de M. Romanet. M. Romanet est, en effet, le père des Allocations Familiales. C'est lui qui, le premier, en 1916, institua dans son industrie un sursalaire pour les ouvriers chargés de famille. L'innovation était hardie. Elle plut aux ouvriers. Elle fut acceptée par les patrons les plus sociaux. En quelques années, le sursalaire se répandit du Dauphiné dans les régions les plus diverses de la France industrielle.

Aujourd'hui, ce même M. Romanet nous écrit pour approuver le projet de « Syndicats Paysans » et souhaiter sa généralisation.

Un tel encouragement nous nous remplit de fierté. Il nous est le gage du succès le plus rapide et le plus complet.

Voici la lettre de M. Romanet :

« Monsieur le Directeur,

« J'ai eu connaissance, il y a quelques temps, du très intéressant article qui a été publié dans votre journal : « Syndicats Paysans », le 15 Novembre dernier, relativement à l'application des allocations familiales dans l'agriculture.

« L'exposé que vous avez fait du mode d'organisation des allocations familiales m'a vivement intéressé ; il paraît d'une réalisation qui ne présente pas de sérieuses difficultés.

« Un point que vous n'avez pas traité — ce n'était du reste pas votre objet — est celui de la généralisation des allocations familiales à tous les enfants de France.

« En effet, par votre organisation, on 54 % des enfants de France qui touchent actuellement les allocations familiales, vous en ajouterez environ 30 % correspondant aux enfants des agriculteurs.

« Mais il restera encore environ 16 % d'enfants appartenant à des petits commerçants, petits artisans, employés, ouvriers libres, etc, qui seront exclus du bénéfice de cette institution.

« Il est hors de doute que parmi cette population, il en est — et je crois qu'ils sont nombreux — à qui les allocations familiales seraient aussi nécessaires qu'elles le sont à certains employés et ouvriers de l'industrie et à certains agriculteurs.

« L'application des allocations familiales dans l'Agriculture lui serait peut-être bon d'envisager, pour un avenir prochain, la généralisation intégrale des allocations familiales pour toute la France.

« Le système que vous proposez pour recueillir les fonds nécessaires en vue d'assurer le service des allocations familiales dans l'agriculture est très ingénieux puisqu'il s'agit, en somme, de faire cotiser, par un petit pourcentage de leur valeur, les seuls produits agricoles qui entrent dans le stade commercial.

« Pourquoi n'envisagerait-on pas l'extension de ce système de cotisation à tous les produits fabriqués et services rendus par les industriels, commerçants, agriculteurs, artisans, professions libérales, importateurs, etc, etc, de manière à avoir un mode unique de cotisation pour tous les Français ?

« En fait par sa généralisation, cette cotisation serait telle que les versements à effectuer par les industriels et commerçants qui cotisent déjà pour les allocations familiales sous la forme d'un pourcentage proportionnel aux salaires payés, ou au nombre de personnes occupées, ne seraient pas plus importants après qu'avant.

« De même, tous les rouages de l'organisation actuelle, au point de vue Caisse de Compensation, seraient maintenus et comme précédemment les employeurs qui le désiraient continueraient à verser les allocations familiales à leur personnel.

« Bref, votre système me semble pouvoir être appliqué à toutes les activités économiques françaises ; il permettrait également de servir les allocations familiales, par l'entremise des

Caisse de Compensation professionnelle existantes ou à créer, à toutes les familles ayant des enfants de moins de quatorze ans.

« Si l'on adoptait cette formule, et si l'on fixait pour le service des allocations familiales un taux approchant de trois p. cent sur le chiffre d'affaires des fonctionnaires, on pourrait, avec moins de 2 % du chiffre d'affaires, en assurer le fonctionnement.

« Avec ce dispositif, aucun industriel ou commerçant n'aurait à payer double taxe, comme cela risquerait de se produire si on conservait d'une part le système de cotisation fondé sur la notion du salaire et d'autre part si l'on appliquait à l'agriculture le système de cotisation basé sur la notion de la valeur du produit, et personne n'échapperait au versement de sa quote-part dans le fonctionnement de l'institution généralisée.

« Par l'adoption d'un mode unique de cotisation on donnerait ainsi satisfaction à trois aspirations légitimes :

« Les allocations familiales seraient accordées à tous les enfants de France ;

« Les ressources nécessaires seraient perçues sur toutes les activités économiques françaises ;

« La gestion professionnelle serait maintenue, en dehors de l'Etat.

« En vous adressant toutes mes félicitations pour la campagne que vous menez en faveur de la natalité française, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, etc... »

L'U.N.S.A.

## Traitements des arbres fruitiers

### TAVELURE

Lorsque les boutons floraux commencent à se séparer et avant l'ouverture de ces boutons, il est temps de faire un premier traitement contre la tavelure. Ce traitement est indispensable : c'est le plus important. Le moment de traiter est aujourd'hui arrivé pour certaines variétés de poiriers, comme le « Duc de Bordeaux » et se présentera pour les poiriers William vers le 15 ou 20 mars, suivant le temps qu'il fera. Suivre attentivement le développement de la végétation pour les autres variétés de poiriers et pour les pommiers.

On emploiera une bouillie bordelaise alcaline : 1 kilog. de sulfate de cuivre par hectolitre et une quantité de lait de chaux largement suffisante pour obtenir l'alcalinité : bouillie bleue.

Dans les vergers où l'on craint des insectes qui, de bonne heure, comme l'Hoplocampe, commettent des dégâts, il sera sage d'ajouter à la bouillie cuprique 1/2 kg. à 1 g. d'arséniate de plomb par hectolitre.

Le deuxième traitement contre la tavelure se fera après la floraison, lorsque les pétales seront tombés. Si l'on craint des brûlures, on emploiera, après fleur, la bouillie sulfocalcique à 3 %, moins efficace cependant que la bouillie cuprique.

Service d'avertissements agricoles de la Vallée de la Loire

## RETOUR A LA TERRE...

On a pu lire dans les journaux :

« Les Forges et 6<sup>es</sup> d'H... », devant bientôt changer de propriétaire et modifier leur genre de fabrication, la direction a décidé de licencier un millier d'ouvriers.

« Cinq cents ont reçu hier l'ordre de mise à pied. Il s'agit de cultivateurs de la région qui avaient été embauchés au cours des dernières années. »

## CETTE SEMAINE : LA PAGE DE L'ELEVEUR



CALAMITES AGRICOLES. — La Commission de l'Agriculture du Sénat a adopté le rapport de M. Borgeot, sur la proposition de loi de M. Fabre, tendant à réorganiser la Caisse Nationale des Calamités Agricoles.

SURVEILLANCE DES PRIX. — Le Comité National de Surveillance, réuni le 4 Mars, a examiné plus spécialement l'organisation des Foires et Marchés et l'institution des Cartes de Vendeurs et d'Acheteurs, sur les marchés de bestiaux.

LA DEFENSE MARAICHERE. — Une groupe interprofessionnel vient de se constituer à la Chambre, sous la présidence de M. Muthé. Il se propose de faire aboutir les mesures demandées pour l'amélioration de la situation des maraîchers et d'abord le vote d'une loi instituant la carte maraîchère, qui enrayera le « travail noir ».

IMPORTATION D'OIGNONS. — Un arrêté du 21 Février 1938 a porté ouverture d'un contingent de 65.000 quintaux d'oignons, autres que des oignons répiqués. Le contingent pour le trimestre en cours était jusqu'à présent nul.

LA CONSOMMATION DES VINS. — Dans les quatre premiers mois de la campagne (septembre-décembre), la consommation des vins s'est élevée, suivant le Bulletin International du Vin, à 16.815.000 h<sup>l</sup>, chiffre inférieur à la période correspondante précédemment, mais se rapprochant sensiblement de celui des trois campagnes antérieures.

LA QUESTION DU SUCRE. — Les producteurs métropolitains et coloniaux viennent de réaliser, enfin, un accord interprofessionnel, dont l'application sera assurée par un décret, sur l'assainissement du marché du sucre.

MERITE AGRICOLE. — M. Marcel Gleyes, directeur honoraire du Ministère de l'Agriculture, est nommé membre du Conseil supérieur de l'Ordre du Mérite Agricole, en remplacement de M. Charles Deloncle, décédé.

OFFICE DU B.L. — M. Bouyer, président de la Coopérative agricole d'Aigrefeuille-d'Aunis, est nommé membre du Conseil central de l'Office national du B.L. en remplacement de M. Chatelin, décédé.

CARBURANTS FORESTIERS. — Le Comité national du Gas des Forêts (institué le 22 Mai 1935) vient d'être transformé en « Conseil supérieur des Carburants Forestiers ». Ce conseil sera appelé à donner son avis, sur toutes les questions de production, distribution ou d'emploi des divers carburants forestiers.

NORT-SUR-ERDRE. — Dimanche 27 Mars aura lieu la première réunion sportive des Courses de Nort-sur-Erdre, sur l'Hippodrome de Beaumont. 30.000 francs de prix seront distribués pour les épreuves.

PRODUITS REGIONAUX. — La Chambre syndicale de l'Épicerie Française a décidé de créer, à la Foire de Paris, du 21 Mai au 6 Juin, un Salon des produits régionaux, à côté du Salon des Vins. Au cœur du pays, qui a gardé les traditions séculaires de la gastronomie, cette manifestation sera la plus belle qui puisse être réalisée.

ON PLANTE... On va procéder, en Tunisie, à d'importantes plantations d'oliviers. Le p<sup>r</sup> prévoit un million d'arbres. M. Armand Guillon, résident général, a prononcé une allocution après avoir planté le premier olivier. Mieux vaux tard...

L'ALLEMAGNE emploiera en 1938 200.000 travailleurs agricoles étrangers, dont 60.000 Italiens, le reste étant demandé à la Hongrie, la Yougoslavie, la Pologne et l'Autriche...

VIANDES D'ARGENTINE. — En raison de l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit en Argentine et qui est peu contrôlée, l'Angleterre a pris des mesures contre l'importation de viandes de ce pays.

## La Défense du Chanvre Un important succès DE LA Fédération Nationale :

Une convention collective de vente est passée avec les industriels filateurs  
Augmentation immédiate des cours

Au cours de la réunion interprofessionnelle du 16 février, tenue au Mans, au siège du Syndicat des Agriculteurs, et comprenant d'une part les industriels filateurs et, d'autre part, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre, les représentants des producteurs ont renouvelé leurs demandes antérieures d'augmentation des prix des filasses. Les Producteurs avaient énergiquement montré aux industriels que, si satisfaction n'était pas enfin donnée à leurs justes desiderata, ils demanderaient, notamment aux Pouvoirs Publics, une réglementation sévère du marché du chanvre.

A la suite de pourparlers qui suivirent immédiatement cette réunion, une nouvelle réunion interprofessionnelle fut décidée pour le 10 mars, à Paris.

A cette réunion, les producteurs étaient représentés par : M. Beaudoin, président de la Fédération Nationale ; M. Chaseraud, secrétaire général ; M. du Fretay, délégué général ; MM. Benard et Houdayer, administrateurs ; MM. de Saint-Pern, député, et Raoul de Saint-Pern, président des Associations de Producteurs de Chanvre du Maine-et-Loire ; M. Carré, président de l'Association de l'Indre-et-Loire ; M. Chauveau, président de l'Association de la Loire-Inférieure.

L. CHASERAUD.

## LA FOIRE COMMERCIALE DE NANTES du 7 au 18 Avril

Dans trois semaines, le Ministère de l'Agriculture viendra inaugurer solennellement la XII<sup>e</sup> Foire Commerciale de l'Ouest.

Si tous les Administrateurs de la Foire ont tenu à ce que vienne à Nantes, entre tous les membres du Gouvernement, celui qui préside aux destinées de l'Agriculture française, et si celui-ci a spontanément accepté cette invitation, c'est que tout ce qui touche à la terre, cette grande nourricière, à qui, il faut plus que jamais faire la plus large place dans la vie économique du pays, sera cette année encore, tout particulièrement en honneur, au cours de la Foire nantaise.

Le programme des différentes manifestations a été particulièrement soigné en vue de servir au mieux l'Agriculture et tout ce qui s'y rattache. Du 7 au 18 avril inclus, Exposition internationale d'Aviculture, qui réunira encore plus de sujets que l'an dernier. Les 12 et 13, Concours de Poulains et Pouliches qui sera des plus importants, en raison du nombre considérable des inscriptions. Le jeudi 14 avril, Exposition canine, où l'on verra la prise en compte des grandes meutes régionales et un concours de chiens ratiers.

Vendredi 15 avril, démonstration d'appareils de Motoculture, qui montrera de façon évidente les efforts considérables faits depuis peu de temps dans cette branche de l'industrie agricole, et où il y aura des appareils fort ingénieux qui, certainement, déclencheront les plus hésitants à se procurer des maintenant de ce nouveau matériel.

Exposition de machines agricoles des plus récentes modèles et avec tous les perfectionnements souhaitables. Stands de Pisciculture, Exposition de Camions et de Voitures équipées avec le gaz des forêts, ce qu'on verra pour la première fois. Tente de l'Horticulture qui retiendra l'admiration de tous.

Naturellement, le Muscadet, ce grand vin Nantais, aura la place qui lui revient et aura sa journée spéciale, le mercredi 13, avec un grand concours et dégustation gratuite.

Comme on le voit, on pourra se rendre parfaitement compte de l'effort considérable, incessant et intelligent qui est fait dans notre région en faveur de toutes les choses rurales.

Mais, en dehors de l'Agriculture, toute l'activité nationale est amplement représentée à la Foire de Nantes : Salon de l'Automobile et Poids lourds, Salon de l'Aéronautique organisé par le Ministère de l'Air, les Colonies, l'Electricité, le Chauffage, l'Ameublement, la T.S.F., les Sports. En résumé, tout ce qu'exige la vie moderne sera réuni à la Foire de Nantes, du 7 au 18 avril prochain.



## LE CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS

Ce concours qui se tiendra au Grand Palais du 19 mars au 11 avril, et dont le but principal est de favoriser l'élevage du cheval de selle en France, comprendra comme d'habitude : dans la matinée, des présentations de chevaux de selle, des examens d'équitation et de dressage et de haute école, et l'après-midi des épreuves d'obstacles. Les 31 mars, 2 et 3 avril, après-midi de gala avec présentations militaires variées. Le 1<sup>er</sup> avril, sur l'Hippodrome du Grand Parquet, à Fontainebleau, épreuves d'extériorité pour chevaux de selle de 5 et 6 ans. Les 24, 26, 30 mars et 4 et 8 avril se disputeront pour la première fois, aussi bien en France qu'à l'étranger, des matches de horse ball : jeu de ballon à cheval.

Le concours se terminera comme toujours par le championnat de saut en hauteur dont le record est établi à 2 m. 38 et ne peut être battu que par un saut de l'obstacle à 2 m. 40.

Le Concours Central d'Animaux reproducteurs des espèces Chevaline et Asine se tiendra à Paris au Parc des Expositions du 6 au 10 juillet.

## Syndicat DES PRODUCTEURS de Légumes POUR LA CONSERVE

De nombreux producteurs de légumes, de la Région Nantaise, se réuniront, le Samedi 12 Février dernier, en une salle de la Chambre d'Agriculture, rue de Strasbourg, à Nantes, en vue de la défense de leurs intérêts professionnels et décident à l'unanimité, de constituer un Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve.

Presque toutes les communes productrices de la Vallée de la Loire, ainsi que celles de Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Le Loroux-Bottereau, Hic-Goulaine, Vertou, Montbert, Aigrefeuille, St-Hilaire-de-Clisson, La Planchette, Vieilleville, etc., étaient représentées.

Après lecture et approbation des Statuts, une Commission fut nommée par l'Assemblée et un Bureau provisoire constitué. Conformément aux Statuts, des délégués communaux représenteront le syndicat dans tous les centres producteurs.

Les cultivateurs qui s'intéressent à la question et qui n'ont pas été touchés par une convocation, sont priés de bien vouloir s'adresser au Secrétaire général du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve, 3 Place de la Petite-Hollande, à Nantes.

## Nos Manifestations Viticoles

### UNE FOIRE AUX VINS A NANTES

Indépendamment de notre grand Concours des Vins et Eaux-de-Vie, qui se tient chaque année à Nantes, la Confédération Générale des Vignerons avec la collaboration des Syndicats Viticoles, envisage d'organiser, au cours de la Foire, une grande manifestation de propagande en faveur de nos Vins.

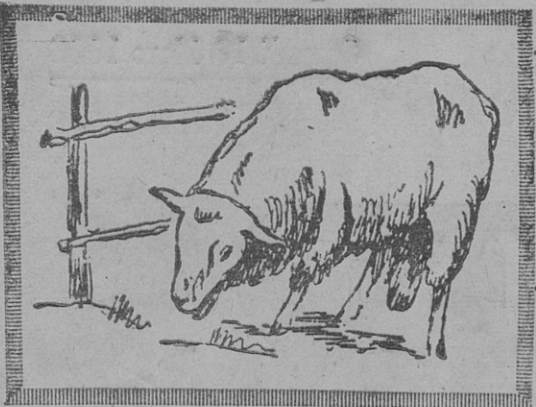
Une « Foire aux Vins » réservée à tous les petits vignerons, pourrait avoir lieu avec vente sur échantillon, comme cela se pratique à Ancenis, Angers et ailleurs...

Nous tiendrons les viticulteurs au courant des décisions qui seront prises à cet effet.

### LE PRIX DU LAIT A NANTES

Baisser le prix du lait de consommation à 1 fr. 60, au 16 Mars, telle est la situation à laquelle les Producteurs se voient forcés — alors que les prix de tout ce qui est nécessaire à la production, ne cessent de monter et qu'il n'y a plus de provisions naturelles à la ferme !

Union Centrale des Producteurs de Lait



# La Page de l'Éleveur



## Issues de Blé

### Exemples de substitutions alimentaires concernant les issues de blé

**A. — 1 kilo de farines basses peut remplacer :** 1 kg. 200 d'avoine, 1 kg. d'orge, 0 kg. 950 de tourteau d'arachide, 1 kg. de tourteau de lin, 0 kg. 950 de tourteau de coprah, 1 kg. 200 de tourteau de colza.

**B. — 1 kilo de son peut remplacer :** 0 kg. 750 d'avoine, 0 kg. 650 d'orge, 0 kg. 550 de tourteau d'arachide, 0 kg. 600 de tourteau de lin, 0 kg. 550 de tourteau de coprah, 0 kg. 750 de tourteau de colza.

**C. — 1 kilo de son-farine (son 80 kg., farine 20 kg.) peut remplacer :** 0 kg. 800 à 0 kg. 850 d'avoine, 0 kg. 750 d'orge, 0 kg. 650 de tourteau d'arachide, 0 kg. 700 de tourteau de lin, 0 kg. 650 de tourteau de coprah, 0 kg. 800 à 0 kg. 850 de tourteau de colza.

**D. — 1 kilo de son mélangé (son et mélangé à parties égales) peut remplacer :** 0 kg. 750 d'avoine, 0 kg. 650 d'orge, 0 kg. 600 de tourteau d'arachide, 0 kg. 650 de tourteau de lin, 0 kg. 600 de tourteau de coprah, 0 kg. 750 de tourteau de colza.

### Exemples de rations contenant des issues de blé

#### 1° Rations d'engraissement

##### a) BOVINS ADULTES

Betteraves : Début de l'engraissement, 50 kg.; fin de l'engraissement, 50 kg.; balles de blé, 4 kg., 4 kg.; foin de luzerne, 6 kg., 6 kg.; son de froment, 1 kg. 200, 2 kg. 400; tourteaux d'arachide et de lin, 0 kg. 500, 0 kg. 800.

##### b) MOUTONS

Foin, luzerne, etc. : Moutons adultes, 1 kg.; agneaux de 3 à 4 mois, 0 kg. 500; betteraves 4 kg., 1 kg. 500; son, 0 kg. 250, 0 kg. 200; recoupes, 0 kg. 250, 0 kg. 200; paille à volonté; sel : une cuillerée à café.

##### Agneaux de 5 à 6 mois

Betteraves mélangées de balles, 4 à 5 kg.; foin de pré, 0 kg. 300; son de froment, 0 kg. 500; tourteau de lin, 0 kg. 100.

##### c) PORCS

Sérum de fromagerie : animaux de 75 kg., 15 litres; animaux de 95 kg., 18 litres; remoulage, 1 kg. 250, 2 kg. 500; tourteau d'arachide, 0 kg. 400, 0 kg. 500; farine de poisson, 0 kg. 150, 0 kg. 250.

##### d) LAPINS

Herbe verte bien ressuyée, à volonté; son de froment, 35 à 40 grammes.

##### e) VOLAILLES

Ration pour poules pondeuses ou pour volailles à l'engrais : Grains mélangés (orge, maïs, avoine), 60 à 70 gr.; son, 45 gr.; tourteaux d'arachide et de maïs, 20 gr.

Mélanger le son et les tourteaux moulus avec des herbes et mouiller le tout jusqu'à une consistance permettant l'agglomération en boulettes; en hiver, employer de préférence de l'eau chaude pour ce trempage.

#### 2° Rations pour vaches laitières

Première formule : vache de 600 kg.; foin, 8 kg.; betteraves, 30 kg.; son 2 kg.; recoupes 3 kg., sel une cuillerée à soupe.

Deuxième formule : Donner, en supplément du régime de base, formé d'herbe verte en été, de betteraves et de foin en hiver, à partir d'une production de 8 kg., et par kg. de lait supplémentaire, 425 grammes du mélange suivant :

Pour dix parties : son de froment, 7; tourteau d'arachide, 2; tourteau de lin, 1.

#### 3° Rations pour bœufs de travail

Foin 8 kg., betteraves 20 kg., son 2 kg., recoupes 1 kg. 500, sel une cuillerée à soupe, paille à volonté.

#### 4° Ration pour jeunes animaux

Foulains de 5 à 6 mois. — Foin de luzerne, 2 kg. 500; avoine aplatie, 3 kg. 500; son de froment, 1 kg.; tourteau de lin, 0 kg. 600.

Agneaux. — Betteraves, 1 kg. 200; bon foin de trèfle, 0 kg. 400; maïs concassé, 0 kg. 900; son de froment, 0 kg. 150; tourteau d'arachide, 0 kg. 400.

Veaux. — Betteraves, 13 à 14 kg.; bon foin de luzerne, 8 kg.; avoine aplatie, 1 kg.; son de froment, 0 kg. 750; tourteau de lin, 0 kg. 500.

Porcets. — Première formule : Lait écrémé, 2 litres 5; son et froment 0 kg. 450; farine d'orge, 0 kg. 400; tourteau d'arachide, 0 kg. 100.

Porcets de 4 à 6 semaines. — Deuxième formule : Remoulage, 400 gr.; lait écrémé, 3 litres; poudre d'os, une cuillerée à soupe.

Faire bouillir une demi-heure et donner par tiers en trois repas.

Porcets de 2 mois. — Troisième formule : Remoulage, 250 gr.; recoupes, 250 gr.; pommes de terre cuites, 500 gr.; lait écrémé, 4 litres.

Faire bouillir une demi-heure et donner par tiers en trois repas. Ajouter de la verdure (trèfle, luzerne, etc.) à volonté.

## LA VACCINATION contre le tétanos

D'après une note du Docteur-Vétérinaire Aubry, parue dans *L'Agriculture du Pays d'Auge*, trop peu d'éleveurs connaissent la méthode qui consiste à préserver les chevaux contre leur vie, à la condition formelle de suivre à la lettre les indications de l'Institut Pasteur de Paris qui délivre ce vaccin.

Il s'agit de l'anatoxine Ramon, devenu, je crois, obligatoire pour toute l'armée après une série d'essais concluants.

Le procédé consiste à injecter deux doses de vaccin à un mois d'intervalle et à répéter l'injection d'une dose un an après la deuxième, ce qui constitue l'injection dite « de rappel ».

L'immunité apparaît déjà suffisante après la deuxième injection, mais elle est complète et plus sûre après l'injection de rappel, cette troisième intervention ayant la curieuse propriété de déceler l'immunité déjà acquise.

La méthode est excellente en pays de miasmes, car la mère se trouve protégée, elle et le produit à naître. Le poulain est préservé du tétanos dit « ombilical ».

Il s'agit d'un procédé à recommander particulièrement dans les pays d'élevage où, chaque année, le tétanos cause des ravages regrettables.

### Comment ferrer les juments chatouilleuses

Voici un moyen qui réussit souvent pour les calmer : trempez la serviette dans l'eau très froide et lorsqu'elle est bien imbibée, appliquez-la ruisselante sur la croupe de la jument; l'impression du froid suffit souvent pour calmer la jument et la rendre abordable.

## LA VERMINE DU BÉTAIL

Chez les animaux domestiques mal tenus, les poux se rencontrent comme chez les gens malpropres; ils vivent de la crasse.

Il y a différentes espèces de poux, mais leurs caractères différentiels sont peu importants. Dans son acceptation vulgaire, le terme *poux* comprend tous les insectes parasites aptères, qui ne sautent pas comme la puce et ne quittent la peau de leur hôte qu'accidentellement.

Les poux sont ovipares, c'est-à-dire qu'ils pondent des œufs et ces œufs, connus sous le nom de *lentes* sont pyriformes et pourvus d'un opercule à une extrémité, ce qui leur permet, grâce à leur substance agglutinante qui s'en échappe, de se fixer très solidement aux poils et aux plumes.

En naissant, le pou est tout conformé et il ne subit d'autre transformation que celle de la coloration. Comme chez presque toutes les espèces animales inférieures, les mâles sont plus petits que les femelles et moins nombreux. Les œufs ou lentes éclosent au bout de cinq jours et, au bout de 13 jours, une femelle peut pondre cinquante œufs, ce qui donne en deux mois une génération de 9.000 poux. On peut juger par ces chiffres l'effrayante rapidité avec laquelle ces affreux parasites peuvent pulluler sur un individu et se propager de proche en proche. Les poux d'hommes et les poux d'animaux se multiplient avec la même facilité. Il n'existe pas de parasites plus répandus. Les poux provoquent des démangeaisons insupportables et déterminent à la longue une affection douloureuse, la « *phthirase* ».

Le défaut de soins de propreté favorise leur développement; on ne les rencontre que chez les animaux dont le pansement est négligé.

Les animaux qui vivent en liberté, à l'état de nature, se débarrassent instinctivement contre toute vermine; la propreté dans laquelle ils se tiennent et tiennent leurs petits pourrait être donnée en exemple à bien des gens. Dans leur milieu, les poux ne se développent guère que sur les sujets malades qui n'ont plus la force de se tenir propres.

Chez le cheval, l'âne et le mulet, les poux ont des endroits de prédilection où ils se cantonnent; c'est ainsi qu'on les rencontre au sommet de la tête, à la crinière et surtout à la base de la queue; ils n'envahissent pas, à moins d'une profusion extrême, le corps tout entier. Les démangeaisons qu'ils provoquent finissent à la longue par irriter leurs victimes, par modifier leur caractère qu'elles rendent irritable et même par affecter leur santé. L'animal qui cherche à se gratter contre les objets à sa portée, qui mordille ses voisins pour se faire gratter par eux, est tourmenté par les poux.

On est exposé à confondre les poux avec la gale et réciproquement, car ces deux infections parasitaires se traduisent par des effets et des symptômes semblables : violentes démangeaisons, échauffement de la peau, dépiquage, etc., mais pour les distinguer, il suffit d'écarter un peu les poils pour voir grouiller les poux, tandis que s'il s'agit de la gale, le parasite reste invisible à l'œil nu. Rien qu'à traverser une écurie, on reconnaît du premier coup d'œil les chevaux poudrés au hennissement et à l'envahissement des crins de la base de la queue. On remarque en outre,

## Avantages de l'Élevage en plein air :

Diminution des frais, Robustesse des animaux, Restauration des pâturages.

L'élevage en plein air consiste à maintenir les animaux toute l'année dans un pâturage sans les rentrer dans une étable close. Il se rapproche donc des conditions de vie de l'animal dans sa forme primitive et devient une source d'économie pour certaines espèces, car il supprime le gardiennage et les frais d'entretien d'un logement amélioré.

Le principe posé, est-il applicable à toutes les espèces animales? Non, car il faut compter avec l'utilisation de l'espace. C'est ainsi que plus un animal produit, plus il doit recevoir de la nourriture, celle des pâturages étant insuffisante et demandant un certain temps à être prise, il est nécessaire de fournir à l'animal des aliments concentrés et, pour cela, il faut le rentrer chaque soir à l'étable, où il absorbe au pâturage. L'élevage en plein air doit donc être repoussé pour le cheval de trait, la vache laitière et les animaux à l'engraissement.

Pour ces derniers, tout le monde sait que pour faire engraisser un animal, il faut lui faire accomplir le moins de mouvement possible.

À côté de cette première catégorie, il en existe une autre qui concerne les animaux de luxe et de prix : chevaux de selle, reproducteurs sélectionnés, qui sont plus délicats et qu'il faut rentrer à l'abri des nuits froides et humides.

Si, quittant l'espèce, on envisage la question climat, il est évident que les pays à hiver très rude et à très fortes précipitations de neige sont contre-indiqués pour y réussir un élevage à la belle étoile.

En conséquence, la pratique de cet élevage ne peut être appliquée qu'à des espèces animales rustiques, ne demandant pas un engraissement très poussé et vivant dans une région où les chutes de neige ne sont pas très abondantes. Cet élevage convient parfaitement au mouton et au porc; au mouton, car il est protégé du froid par sa toison; au porc, car il résiste aux intempéries grâce à sa couche de lard et qu'on ne lui demande qu'un poids peu élevé ne nécessitant pas l'engraissement en stabulation.

Pour pratiquer l'élevage en plein air, il est nécessaire de se plier aux deux règles suivantes : concentrer les animaux et les abriter des intempéries.

Concentrer les animaux veut dire qu'il faut les placer par bande assez importante dans des pâturages qui seront clôturés par des fils de fer. L'animal errera dans la pâture qui devra être assez riche pour le nourrir. Il sera prévu un certain nombre d'enclos dans lesquels le troupeau séjournera successivement afin d'assurer un repos aux autres pâtures.

Abriter des intempéries veut dire qu'il faut mettre à la disposition des animaux un hangar ouvert où ils pourront se réfugier si le froid est trop intense, le vent trop violent, en cas d'orage ou par forte chaleur. Ce hangar sera fermé du côté des vents dominants d'hiver, il sera muni d'une mangeoire où on pourra donner de la nourriture aux animaux quand le temps ne leur permettra pas d'en trouver sur place en grande quantité.

Cette forme d'élevage est utilisée en Argentine couramment pour le mouton et le porc, et commence à se répandre en France pour le mouton. Il serait à souhaiter que son usage se généralisât dans l'Ouest, le Sud-Ouest et la région méditerranéenne.

Pour cette dernière région, son extension permettrait, grâce au mouton, de restaurer les pâturages des collines et d'arriver ainsi à éviter les inondations qui ravagent les vallées périodiquement; mais, pour cela, il faut clôturer les terrains du parcours et en réglementer l'usage comme cela se fait actuellement en Afrique du Nord.

### L'homme peut-il contracter la fièvre aphteuse ?

Les avis sur ce point semblent assez discutés. Certains auteurs prétendent que le virus aphteux est transmissible à l'homme soit par inoculation directe au niveau de plaies telles que les crevasses, soit par ingestion de lait ou souillé.

Cependant, de nombreux essais ont encore été effectués en Allemagne, en Tunisie et tous ont révélé négatifs. Les professeurs Leblay et Chocals, en 1921 du Vichy, ont ainsi quinquante de ses collaborateurs et à une gentillesse-témoin. Cette dernière contracta la fièvre aphteuse, mais le professeur et ses élèves restèrent indemnes.

### Crétyl

Crétyl Jeyes microbicide, antiseptique, le plus puissant contre la fièvre aphteuse, désinfectant d'une innocuité parfaite, adopté par les Ecoles Nationales Vétérinaires.

Le bidon d'un litre, 16 fr. 50. Remise à nos Adhérents.

AUTRE MARQUE, recommandée, 10 francs le bidon d'un litre, ou 18 fr. le bidon de deux litres. Remise à nos Adhérents.

En vente au Syndicat, à Nantes.

## LE MAL DU NOMBRIL CHEZ LE VEAU

Lorsque des nouveau-nés, poulains, veaux, agneaux ou porcelets sont laissés sur des litières très sales, il se peut qu'au moment de la chute du cordon, la petite plaie du nombril s'infecte et suppure. La région du nombril augmente de volume, devient sensible et douloureuse au toucher, un abcès est en formation. L'abcès peut s'ouvrir, se vider et se cicatriser régulièrement, sans soins spéciaux, c'est l'exception. Plus souvent, la suppuration persiste ou s'établit même d'emblée sans donner de signes extérieurs, mais si, le jeune animal étant couché, on examine cette région, on découvre une plaie bourgeonnante grisâtre laissant échapper du pus qui vient de la profondeur.

C'est qu'alors il y a complication de phlébite, et en sondant avec précaution avec une sonde en plomb, on voit que la fistule suppurante se dirige ordinairement en avant, dans le ventre. Il s'agit alors d'un état très grave qui se complique ordinairement d'arthrites multiples (forbétures des poulains), ou bien de complications du côté du poulmon ou du cœur. Les petits malades succombent à l'infection purulente, et lorsqu'un premier cas produit dans une écurie ou une bergerie, il en apparaît souvent d'autres chez les animaux plus jeunes.

Ces accidents peuvent être évités par de simples précautions de propreté car, lorsque le nombril est cicatrisé, il ne se sent plus à redouter. Comme la chute du cordon se fait ordinairement du sixième au dixième jour, c'est durant cette période qu'il faut prendre des soins. Couramment, il faut se contenter de placer les jeunes sur des litières sèches et propres. Si à la fin de la première semaine, après la chute du cordon, le nombril ne se cicatrise pas et forme plaie, on enraye la suppuration en touchant la petite plaie à la teinture d'iode et en la recouvrant de poudre de charbon tous les jours ou deux fois par jour, ou encore d'un mélange d'acide borique et de tanin à parties égales.

Si, enfin, la suppuration est installée et qu'il s'agit de petits sujets déjà âgés de trois semaines, un mois ou plus, il faut, tous les jours, nettoyer la plaie, laver les fistules à l'aide d'injections d'eau bouillie ou d'eau salée bouillie et d'injections d'eau iodée (teinture d'iode, 5 grammes; eau, un demi-litre).

(D'après G. Moussu).

## La Grippe des porcelets

### Symptômes, Mesures Prophylactiques

La grippe des porcelets, également dénommée : pneumonie enzootique, cachectique, toux chronique, toux de ciment, etc., est une maladie contagieuse, enzootique, qui frappe les porcelets pendant la période de l'allaitement ou aussitôt après le sevrage.

Elle atteint les porcelets à la mamelle à partir de la troisième ou de la quatrième semaine suivant la naissance ou peu après le sevrage; les mères conservent toujours un parfait état de santé.

Les premiers symptômes observés sont : la perte de l'appétit et de la gâté habituelle; la toux, signe caractéristique de la maladie, s'établit rapidement et d'une façon constante; parfois la diarrhée complète le cortège symptomatique.

Les porcelets deviennent souffreteux, maigrissent rapidement; les soies sont ternes, hérissées et souvent agglutinées par des croûtes brunâtres.

Les petits malades se recroquevillent, restent couchés apathiques et progressivement atteignent un état cachectique, tombent dans un marasme qui précède la mort. Celle-ci peut survenir à des stades plus ou moins avancés de la maladie. Elle peut arriver rapidement, surtout sur les tout jeunes ou lorsque les lésions pulmonaires sont graves et étendues, d'autres fois, au contraire, elle est lente à venir et les porcelets meurent alors de misère physiologique et dans un déplorable état de marasme.

La mort n'est pas fatale, la guérison est possible, elle est lente à s'établir; les porcelets restent longtemps souffreteux; ils subissent dans leur développement un retard de deux ou trois mois, eu égard à des sujets sains de même âge. La toux persiste toujours, même après la guérison complète et durant toute la vie.

À l'heure actuelle et à la suite des études et travaux faits en Allemagne, notamment par H. Kobe, G. Waldmann, on admet que la grippe des porcelets est due à une infection mixte, à l'association d'un virus filtrant, différent du virus pestique, agent primordial de l'affection et de sa contagiosité, préparant le terrain pour l'action d'un deuxième germe, le *Bacterium Influenzae suis*, voisin du bacille de l'influenza de l'homme, qui détermine les localisations constantes au niveau du poulmon.

L'observation a démontré que la grippe des porcelets est une maladie saisonnière, fréquente pendant les mois d'hiver et d'automne, plus rare au contraire au cours de l'été et du printemps.

Aucun traitement préventif, aucune méthode d'immunisation réellement efficaces n'existent à l'heure actuelle,

## De la Tuberculose des Bovins

Je vous ai exposé déjà à maintes reprises que la tuberculose bovine avait été assimilée à un vice rédhibitoire et que les délais pour interdire l'action avait été abaissés de trente à quinze jours. Or, des procès injustes avaient été intentés et il était nécessaire d'établir une jurisprudence constante dans le cas des animaux vendus pour la boucherie.

La question posée était la suivante : lorsqu'un animal vendu pour la boucherie est reconnu tuberculeux dès avant l'abatage, l'acheteur peut-il faire résilier purement et simplement la vente, ou est-il tenu de faire abattre d'abord la bête pour ne pouvoir récupérer que le prix correspondant à la valeur des viandes saisies?

L'exposé qui va suivre est emprunté à une revue vétérinaire et il intéresse vivement tous les cultivateurs.

Le juge de paix, appelé à se prononcer dans cette affaire, adopta la deuxième solution. Il écartait ainsi l'article 4 de la loi du 4 juillet 1933 pour n'appliquer que l'article 5. Il établissait ainsi une véritable classification entre les bovidés tuberculeux : d'une part, les bêtes de reproduction d'autre part, les bêtes de boucherie, ces dernières étant, par rapport aux précédentes, soumise sans raison à un régime défavorable.

Le tribunal appelé à se prononcer en deuxième ressort, a infirmé heureusement une décision, qu'il a estimée contraire au vœu du législateur, mal explicable en droit et heurtant l'équité. Les motifs des magistrats sont si bien exposés et si judicieux que je crois utile de vous reproduire le jugement dans ses grandes lignes :

« Attendu que, devant le premier juge, Martineau avait soutenu que la demande était irrecevable par le motif que Martin ayant acheté la vache litigieuse pour la boucherie, il ne pouvait prétendre qu'au remboursement des viandes saisies après abattage, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 7 juillet 1933.

« Attendu que, dans son jugement, le juge de paix de Montevaut a décidé que, s'agissant d'un animal destiné à la boucherie, c'est à tort que l'acheteur, au lieu de le faire abattre

dans le délai de quinze jours et de faire constater la tuberculose, a eu recours à la voie de l'expertise et qu'il a, en conséquence, débouté Martin de sa demande, le renvoyant à se pourvoir après abattage de l'animal; « Attendu en droit qu'avec la loi du 7 juillet 1933, la tuberculose doit être un vice rédhibitoire dont la seule constatation permet à l'acheteur de demander la résolution de la vente; « Attendu en effet que l'article 4 de ladite loi ne fait aucune distinction, qu'il s'applique aux animaux maigres comme aux animaux gras, aux bêtes à herbe comme à celles qui sont destinées à la boucherie; que le contrôle établi par la loi du 7 juillet 1933 s'exerce aussi bien sur les uns que sur les autres; qu'en conséquence la vache litigieuse ayant été à deux reprises différentes soumise à l'épreuve de la tuberculine, ayant nettement réagi, et ayant en conséquence été reconnue atteinte de la tuberculose, elle peut sans aucun doute donner lieu à résolutions.

« Attendu que c'est à tort que le premier juge a décidé qu'il y avait lieu à application non pas de l'article 4, mais de l'article 5 de la loi; que l'interprétation qu'il fait de l'article 4 équivaut en fait à imposer à l'acheteur d'un animal acheté pour la boucherie l'obligation de le sacrifier dans le délai de quinze jours fixé par la loi, lui refusant ainsi le bénéfice de l'article 5.

« Attendu que de l'examen du texte de la loi il résulte que le législateur, en ajoutant la tuberculose bovine à la liste des vices rédhibitoires établis par l'art. 2 de la loi du 2 août 1884, a prévu deux cas : 1° article 4 : celui de tous les bovidés reconnus indistinctement atteints de tuberculose, soit cliniquement, soit par l'épreuve de la tuberculine dont la vente donnera lieu à résiliation et 2° article 5 : le cas des animaux destinés à la boucherie et reconnus tuberculeux après abattage, dont la vente ne pourra donner lieu qu'au remboursement des viandes saisies; « Attendu au surplus, que l'article 5 suivant immédiatement les dispositions de l'article 4, doit être interprété dans son texte intégral; qu'il est impossible, grammaticalement, de dissocier les deux membres de phrases de cet article.

« 1° En ce qui concerne les animaux vendus pour la boucherie; « 2° Et reconnus tuberculeux après abattage, pour faire dire à la loi que tous les animaux vendus pour la boucherie devront obligatoirement être abattus, et ne pourront donner lieu qu'au remboursement des viandes saisies; qu'une telle interprétation serait contraire au texte et à l'esprit de la loi du 7 juillet 1933;

« Qu'en conséquence, si les animaux vendus pour la boucherie ne sont pas abattus, c'est l'action en résiliation qui est ouverte à l'acheteur, sans qu'il puisse être fait à ce dernier l'obligation d'abattre l'animal, si pour des raisons dont il est seul juge, il n'y consent. » (Tribunal de Cholet, 30 octobre 1936).

Et l'article conclut ainsi : « Nous ne pouvons que nous féliciter d'une décision qui marque un pas de plus dans la voie de la jurisprudence d'équité que nous voudrions voir s'installer en matière de vente d'animaux domestiques. »

P. CHARLAT.

Docteur-Vétérinaire C. L. H., Commandeur du Mérite Agricole.

### Lors de vos semis prochains Songez aux Engrais St-Gobain

## LE COLZA DANS L'ALIMENTATION DU PORC

M. Rice, de l'*Illinois Experiment Station*, publie, au sujet du colza, dans *The Breeder's Gazette*, une intéressante étude dont voici le résumé : Le colza est un des meilleurs fourrages pour les porcs, et il soutient avantageusement la comparaison avec la luzerne ou le jeune trèfle : les résultats des analyses prouvent qu'il contient 20 à 25 % de protéine, qu'il a une riche teneur en cendres et peu de cellulose.

La plante adulte est succulente et bien acceptée par les animaux; lorsque la croissance a eu lieu dans des conditions favorables, 1 « acre » cultivé en colza suffit à la pâture de 12 à 20 porcs, du 1er juin jusqu'en octobre et novembre. En semant le colza en avril, avec quelques précautions, on peut en nourrir six gorettes; la quantité de colza qui croît en juin peut être consommée par les porcs pendant les mois d'été, s'il y a quelques pluies légères, ou même au commencement de l'automne, quand les porcs, étant devenus plus grands, peuvent manger une plus grande quantité de cet aliment. Les animaux nourris avec un fourrage azoté succulent (comme le colza), en juillet, août et septembre, donnent une chair qui revient meilleur marché et engraisse plus vite.



## Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)  
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,  
3, Place Petite-Hollande, NANTES

### TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr.  
par annonce de 2 lignes maximum  
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

### OFFRES

19. — TRES BELLES GRIFFES  
D'ASPERGES sélectionnées « Grosse  
hâtive d'Argenteuil ». Félix JOUIS,  
Pierre-Perce, La Chapelle-Basse-Mer  
Loire-Inf.).

37. — A VENDRE beaux plants de  
vigne rainée de 2 ans. Seibel blanc  
4895 à 33 fr. le cent. Orphelinat de  
Bethléem, Nantes.

43. — A AFFERMER pour le 23  
avril 1939, une Métairie, 7 hecta-  
res, sise sur la commune de La Re-  
tes, sise sur la commune de La Re-  
grippière. S'adresser à M. Pierre  
Bodet, expert-géomètre, La Boissière-  
du-Doré.

47. — A LOUER pour le 1er nov.  
prochain une ferme située à Treillères  
d'une contenance de 11 ha, avec faci-  
lités de s'agrandir. S'adr. au Syndicat.

49. — A VENDRE trois demi-sang  
travaillant bien et un très joli cheval  
de chasse, 5 ans. S'adresser au Syn-  
dicat qui transmettra.

49. — A AFFERMER de suite ou  
pour le 1er nov. 1939, une ferme d'env.  
7 ha., en très bon état, terre, prés,  
vigne, pommiers. Commune de Sau-  
tron. S'adresser au Syndicat.



Employez l'EXPLOSIF AGRICOLE  
pour désherber, défricher, creuser  
rapidement vos abricotiers et vos  
fosses de plantation pour pommiers.  
Brochure illustrée gratuite sur  
demande à Raymond POIRIER,  
Ingénieur à CRAON (Mayenne), e

### DEMANDES

142. — DEMANDE MENAGE ou  
célibataire vigneron, pour chaix et li-  
vraison. Permis de conduire si pos-  
sible. Références à la demande 1<sup>re</sup>.  
S'adresser au Syndicat.

147. — ON DEMANDE jeune  
homme de 15 à 18 ans, pour mar-  
chal. S'adresser au Syndicat.

149. — ON DEMANDE jeune fille  
pour travaux de jardinage. S'adresser  
au Syndicat.

140. — ON DEMANDE un commis  
jardinier de 15 à 20 ans, au courant de  
son métier. S'adr. chez Mme Chauvin,  
Chemin de la Michaudière, route de  
Paris, Nantes.

150. — MENAGE sans enfant cher-  
che place vigneron ou entretien pro-  
priété, femme basse-cour ou non occu-  
pée. S'adresser au Syndicat.

151. — ON DEMANDE femme sé-  
rieuse, 35 à 45 ans, pour travail mai-  
son. Muniée références. Bons gages.  
S'adresser au Syndicat.

152. — ON DEMANDE une cul-  
tière et une femme de chambre pour  
la campagne. S'adresser Mme de Lépi-  
nay, Château du Bois-Chevalier, Lège  
(Loire-Inférieure).

153. — ON DEMANDE jeune hom-  
me de 15 à 18 ans pour travaux jar-  
dinage à Nantes-Doulon. S'adresser au  
Syndicat.

**Voitures et Lits d'Enfants**  
**Mainguy**  
SPECIALISTE  
23, Chaussée de la Madeleine, Nantes  
(Face la Maternité)

## Nos Mercuriales

### Grains et Farines

17 Mars 1939.  
Avoine grise ou noire Bretagne. 123  
Avoine bigarrée Bretagne. 119  
Sarrasin Bretagne. 159  
Orge indigène Côtes-du-Nord. 148  
Orge Maroc. 154  
Mais Indo-Chine. 127  
Son région, bons fabrications. 88  
Riz Saigon, n° 1. 138  
Ces prix s'entendent par quantité  
minimum de 5.000 kilos, départ des  
lieux de production.

### Pailles et Fourrages

Paille de blé, bottellée. 305  
Paille de blé, pressée. 295  
Paris. — Balles pressées. Les 100  
kilos, départ. Centre, Ouest, Nord :  
Paille de blé, 13 à 13.50 ; d'avoine,  
12 à 13.50 ; d'orge ou escourgeon 10  
à 11.  
Foin, 21 à 24.  
Luzerne, 30 à 31.  
Trèfle, 28 à 29.

### Animaux de Boucherie

Syndicat de la Boucherie de Nantes  
et de la campagne  
Cours du 11 mars 1939

457 VEAUX. — 1<sup>re</sup> qualité, le demi-  
kilo sur pied, 5.40 à 7.90 ; 2<sup>e</sup> qualité,  
moyenne, 6.65 ; 3<sup>e</sup> qualité, 5.85 ; à dé-  
duire pour la campagne 1 fr. par kilo  
(moyenne).

26 BŒUFS. — Devant : 1<sup>re</sup> qualité,  
le demi-kilo net, 4 à 4.50 ; 2<sup>e</sup> qualité,  
3.25 à 3.75 ; 3<sup>e</sup> qualité, 2.50 à 3. — Der-  
rière : 1<sup>re</sup> qualité, le demi-kilo net,  
6 à 6.50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 5.25 à 5.75 ; 3<sup>e</sup> qua-  
lité, 4.50 à 5.

207 MOUTONS. — 1<sup>re</sup> qualité, le de-  
mi-kilo, 9 à 9.50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 7.75 à  
8.75.  
AGNEAUX. — Sans tarif.

### Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS  
Artichauts, les 12, 20 ; betteraves, les  
12, 10 ; carottes, le paquet, 2 ; céleri  
rave, les 6, 8 ; céleri branches, les 6, 9 ;  
choux pommés, les 16, 18 ; choux fleur,  
la pièce, 1.50 ; cresson, les 12, 9 ; chicor-  
ées, les 12, 4 ; épinard, le kilo, 2 ; las-  
tues, les 20, 7 ; pissenlits, le kilo, 6 ; na-  
vets, le kilo, 5 ; navets, le paquet, 1 ; na-  
vets, le paquet, 1 ; oignons, le paquet,  
3 ; poireaux, la botte, 2 ; radis, les 12,  
10 ; pommes, le kilo, 2 ; scorsonères, le  
paquet, 3 ; salafis, le paquet, 3 ; pom-  
mes de terre, le kilo, 0.75.

### MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 16 mars 1939.  
Pommes de terre  
Les 100 kilos nus, départ : Royale  
d'Orléans, 50 ; Saucisse rouge : Bre-  
tagne, toute venant, 40 ; grosse tré-  
vise, 45 à 46 ; Potou, 50 ; Loiret, 45 ;  
Early, 45 ; Sarthe et Touraine au Potou,  
63 à 70 ; Beuvais : Sarthe, 33 à 35 ;  
Bretagne, 35 à 40 ; Wohlmann : Seine-  
et-Oise, 30 ; Bertelangen : Paris, 60  
à 65 ; Nord, 63 à 65 ; Somme, 60 à  
62 ; Sarthe, 60 à 61 ; Maine-et-Loire,  
62 à 65 ; Loiret, 68 ; Majestic : Nord,  
55 ; Ronde jaune : Bretagne, 56 à 58 ;  
Sarthe, 59 à 60 ; Mayenne, 58 à 59 ;  
Orne, 40 ; Loiret, 42 ; Creuse, 40 ;  
Alsace, 36 ; Rosa : Marne, 65 à 70 ;  
Ardennes, Meuse, 68 ; Loiret, 65 à 70 ;  
Morbihan, 55 à 58 ; Côtes-du-Nord, 60  
à 62.

### Carottes

Marché très calme : Auxonne, 105 ;  
vrac départ, Luc, 90 ; Saint-Omer, 85 ;  
Meaux, 100.

### Navets

Sans affaires. — Alsace, 15 ; Luc,  
20 à 22 ; Meaux, 30.

### Oignons

Rares lots français, 500 nominal.  
Oignons de Syrie, 360 départ Mar-  
seille.



La volaille nourrie au riz  
pousse vite, devient grasse  
à souhait et se vend cher.  
Le riz est le meilleur ali-  
ment de complément.



BUREAU DE PROPAGANDE  
LE RIZ

### Légumes secs

Paris, 16 mars. — Les 100 kilos logés  
sur wagon départ : trèfle violet, Nord  
540 à 590 ; Bretagne, 550 à 590 ; Ven-  
dée 340 ; chevriers, Arpajon, Dourdan,  
extra 315 ; bons 250 à 260 ; ordinaire  
200 à 240 ; plats, Midi, gros 305 ; extra  
325 ; coces, Landes 215 ; bréjans, Vendée  
310 ; poids ronds, Nord 00 ; pois déco-  
ratives 335 ; féverolles, Landes 145 ;  
Champagne 155 ; lentilles vertes, du  
Puy, 300.

### Graines Fourragères

Paris, 16 mars. — Les 100 kilos logés  
sur wagon départ : trèfle violet, Nord  
550 à 650 ; Bretagne, 550 à 590 ; Ven-  
dée 340 ; chevriers, Arpajon, Dourdan,  
extra 315 ; bons 250 à 260 ; ordinaire  
200 à 240 ; plats, Midi, gros 305 ; extra  
325 ; coces, Landes 215 ; bréjans, Vendée  
310 ; poids ronds, Nord 00 ; pois déco-  
ratives 335 ; féverolles, Landes 145 ;  
Champagne 155 ; lentilles vertes, du  
Puy, 300.

### Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et sui-  
vant régions :  
MUSCADET 1937 ..... 1000 à 1300  
GROS-PLANT 1937 ..... 450 à 550  
SEIBELS 1937 ..... 350 à 450  
ROUGETS de pays : le degré barri-  
que : 35 francs.

N'oubliez pas  
que la Fête de la Mi-Carême  
à Mortagne-sur-Sèvre  
aura lieu le dimanche 20 Mars

Pour vous permettre d'y assister, la  
Société Nationale des Chemins de Fer  
français, Région Ouest, vous délivrera  
à partir du Lundi 14 Mars 1939, dans  
toutes les gares de la ligne Cholet à  
Chantenay, des billets aller et retour  
à prix très réduits.

Ces billets seront valables la jour-  
née du 20 Mars.

En outre, deux trains spéciaux se-  
ront mis en marche le dit jour, entre  
Cholet et Mortagne-sur-Sèvre et vice-  
versa :

Aller. — Cholet, départ, 13 h. 15 ;  
St-Christophe-du-Bois, départ, 13 h. 29 ;  
Mortagne-sur-Sèvre, arrivée, 13 h. 37.

Retour. — Mortagne-sur-Sèvre, dé-  
part, 13 h. 30 ; St-Christophe-du-Bois,  
arrivée, 13 h. 41 ; Cholet, arrivée, 13 h. 56.

Renseignez-vous dans les gares sur  
les horaires des trains et les prix des  
billets.

## MARCHÉS RÉGIONAUX

### MARCHÉ TALESNAC

On cote, au demi-kilo :  
Bœuf. — 1<sup>re</sup> cat., 7.50 à 15 ; 2<sup>e</sup> cat.,  
4.50 à 5 ; 3<sup>e</sup> cat., 2.  
Veu. — 1<sup>re</sup> cat., 8 à 12.50 ; 2<sup>e</sup> cat.,  
7 à 7.50 ; 3<sup>e</sup> cat., 7.  
Mouton. — 1<sup>re</sup> cat., 12 à 13 ; 2<sup>e</sup> cat.,  
9 à 11 ; 3<sup>e</sup> cat., 7.  
Porc. — De 6.50 à 9 fr.  
Beurre. — De 10 à 13 fr.  
Poulets. — De 9 à 10 fr.  
Lapins. — De 7 à 7 fr. 50.  
Oufs. — La 12, de 6.50 à 7 fr.

ANCIENS. — Poulets, 6.50 à 7 ; ca-  
nards, 7 ; lapins, 2.75 à 3 ; beurre, 10  
à 11.50 ; œufs, 5.25 à 5.50 ; pigeons, 8  
à 10.  
Veau, 7-7.50 ; porc, 7.50-8 ; porcelets,  
200-215.

Candé, 14 mars. — Blé, les 100 kilos  
150 ; orge, les 100 kilos, 165 à 170 ;  
avoine, les 100 kilos, 140 à 145.  
Poules, la couple, 30 à 35 ; poulets, la  
couple, 35 à 40 ; canards, la couple, 34  
à 38 ; oies, la couple, 12 à 15 ; pigeons, la  
couple, 10 à 11 ; œufs, la douzaine, 5.25  
à 5.50 ; beurre, la livre, 10.50 à 11.  
Porcs gras, le kilo, 7.75 à 8 ; porcs  
maigres, le kilo, 7.75 à 8 ; porcelets, la  
pièce, 1.80 à 2.30.

CHATEAUBRIANT, le 16 mars. —  
Avoine, 150 fr. ; sarrasin, 155-160 ;  
orge, 160-165 ; son, 110-120.  
Les 500 kilos : paille de blé, 160 fr. ;  
foin, 230-250, hausse.

Cidre ordinaire, la barrique, 122-125 ;  
première qualité, 128-130, droits en sus.  
Beurre et gros, 9 fr. la livre ; au  
détail, 10 fr. ; œufs, la douzaine, 5 à  
6 fr.

Poulets, la couple, 38-42 fr. ; pigeons,  
14-15 fr.  
Le kilo sur pied : bœufs, 5 à 5.50 ;  
taureaux, 5 à 5.25 ; vaches, 3.75 à 4 fr. ;  
génisses, 5.50 à 6 fr. ; moutons, 4 à  
5 ; brebis, 3.50 à 4 ; agneaux, 3 à 4 ;  
porcs gras, 8 ; cochons, 5.80 à 6.

Porcs gras, hausse de 4 sous par  
kilo. Agneaux, hausse de 4 sous par  
kilo. Bœufs, 2.200 à 2.800 fr. ; vaches,  
de 1.800 à 2.200 ; génisses en 4 dents,  
de 2.000 à 2.300 ; en 2 dents, de 1.500 à  
1.800.

Porcs de lait de 7 à 8 semaines, 190  
à 220 fr. ; porcelets de 2 mois 1/2 à  
3 mois, 300 à 350 ; de 4 mois environ,  
350 à 400 fr.

Bons chevaux de trait, à l'écurie,  
5.000 à 6.000 fr. ; juments, 4.500 à  
5.500 ; chevaux de boucherie, 1.000 à  
2.000 fr.

BLAIN, 15 mars. — Blé 189 (taxe  
officielle) : farines, 263-265 ; sons, 112-  
114 fr. les 100 kilos.  
Avoines, 134-135 ; seigles, 135-140 ;  
orges, 143-145 ; sarrasin, 155-160 ; riz,  
145-148, les 100 kilos.

Paille, 150-160, les 500 kilos ; foin,  
140-150, les 500 kilos.  
Volailles, poules ou poulets suivant  
âge et qualité, 20 à 42 fr. la couple  
(6-7-7 fr. la livre) ; oies, 38-40 (6-6-50,  
kilo) ; canards, 36-38 (6-7-7 fr. la livre)  
vif ; pigeon, 8-10, la paire ; lapins  
domestiques, 12-26 (6-6-25, kilo) vif.

Beurre de laiterie, 12-13-15 la livre ;  
beurre ordinaire, 12-12-50 la livre ;  
œufs, 5-5-70 la douzaine ; lait, 1.50 le  
litre.

Bœufs, 4-7-50 fr. le kilo ; taureaux,  
4-7-50, le kilo ; vaches, suivant âge  
et état, 3-50 à 3-90 ; génisses, 4-90 à  
5-30, le kilo ; veaux, 6-50 ; moutons et  
agneaux, 5-40 le kilo.

Porcs gras, 7-50-7-80, le kilo ; porce-  
lets six semaines à deux mois, 130-200  
pièce ; courants, 230-350.

Cidre, 120-140 fr. la barrique de  
225 litres (droits de circulation en sus).  
Au détail : 1 fr. le litre.

ST-ETIENNE-DE-MONTLUC. — Vo-  
lailles : poulets gros, la couple, 45 à  
49 ; moyens, 32 à 35 ; petits, 19 à 27 ;  
œufs, la douzaine, 6-90 à 7-20 ; beurre,  
la livre, 11 à 11-50 ; veaux, prix du  
kilo, 6-50 à 8.

PORNIC. — Blé, cours officiel ; avo-  
ine, 138, 142 ; blé noir, 150, 155 ; orge,  
135, 138 ; son, 100 103. — Foin les 500  
kilos, 125, 130 ; paille, 125, 128. —  
Poulets gros, la couple, 35, 38 ; moyens,  
33, 34 ; petits, 28, 30 ; canards, la pièce  
12, 15 ; pigeons, la couple, 12, 14 ; la-  
pins, la pièce, 15, 18. — Œufs, la dou-  
zaine, 6, 7-50 ; beurre, le demi-kilo,  
11, 12-50. — Gros plant, la barrique,  
340, 350 ; rouget de pays, 325, 350.

CLISSON. — Blé, 189 : farine, 257 ;  
avoine, 140 ; blé noir, 180 ; son, 115 ;  
pommes de terre, 60 à 65.  
Foin, 240 ; paille, 160, les 500 kilos.  
Poulets gros, la couple 45 à 54 ;  
moyens, 35 à 40 ; petite, 35 à 37 ; la-  
pins, la pièce, 12 à 20.  
Beurre, de ferme, 9 à 11-50, la livre ;  
bœuf, 12 ; œufs, la douzaine, 5-50  
à 6.  
Vaches laitières, l'unité, 1.800 à 3.500 ;  
veaux, 7-70 à 7-80 ; porcs, 8-20.  
Le kilo : vaches grasses, 3 à 4-50 ;  
porcs de lait, 200 à 250.

## LES FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

### FOIRE DE GENESTON

La Foire qui devait se tenir le 16  
mars est reportée au 23 mars. Les  
cultivateurs et commerçants sont assu-  
rés d'y trouver un bon choix d'ani-  
maux.

Lundi 21. — Haute-Goulaine, Erbray,  
Pontchâteau, St-Etienne-de-Mer-Morte,  
Varades, Vieilleville.

Mardi 22. — Blain, St-Gildas-des-  
Bois, Varades.

Mercredi 23. — Herbignac, Port-St-  
Père, Savenay, Treillères.

Jeudi 24. — La Limouzinière, Plessé,  
Vendredé 45. — La Melleraye-de-  
Bretagne, Doullon, Pornic, La Renau-  
dière.

Samedi 26. — St-André-des-Eaux.  
Dimanche 27. — Pont-Saint-Martin.

## La radiodiffusion Agricole

### Dimanche 20 mars

De 9 h. à 9 h. 15. — Poste de Paris-  
P.T.T., relayé par Limoges, Marseille,  
Rennes et Strasbourg : L'Agri-cul-tureur  
en l'honneur, par M. Jannin.

De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Poste de  
Radio-Paris, relayé par Lille, Lyon,  
Nice et Toulouse : Les joies de la fer-  
tilisation, par M. Rittier.

De 13 h. à 13 h. 30. — Limoges,  
Marseille, Rennes et Strasbourg : La  
demi-heure agricole (informations di-  
verses, revues des cours, causerie,  
chants).

De 18 h. 30 à 19 h. — Poste de la  
Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon,  
Nice et Toulouse : Les crises viticoles  
et la situation actuelle du marché des  
vins, par M. Simon.

### Mardi 22 mars

De 13 h. à 13 h. 15. — Poste de Pa-  
ris-P.T.T., relayé par Limoges, Mar-  
seille, Rennes et Strasbourg : Les  
fourrages annuels, par M. Ratineau.

### Mercredi 23 mars

De 13 h. 30 à 13 h. 45. — Poste de la  
Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon,  
Nice et Toulouse : Les Syndicats d'éle-  
vage, par M. Burgaud.

### Jeudi 24 mars

De 13 h. à 13 h. 15. — Poste de  
Paris-P.T.T., relayé par Limoges, Mar-  
seille, Rennes et Strasbourg : Les  
engrais complémentaires, sauvegarde  
du cultivateur, par M. Beck.

## MAUDIT PRINTEMPS!



"Maudit printemps" ! dites-vous... Quel blasphème ! Vous le chargez de tous  
les maux qui vous assaillent à son retour ; de vos migraines, de vos  
douleurs, de vos vertiges, de vos étourdissements, de vos angoisses, de la lassi-  
tude et du dégoût qui vous accablent soudain, vous l'accusez de ternir votre  
teint et de vous donner des boutons...

Mais c'est vous la coupable ! C'est vous qui n'avez pas pensé à préparer  
votre organisme, vous qui avez négligé d'éliminer à temps les miasmes mor-  
bides, les humeurs toxiques que les maladies, les travaux, la vie confinée de  
l'hiver ont développés dans votre sang, dans toute votre économie.

Commencez sans tarder votre cure printanière de Tisane des Chartreux  
de Durbon. Extrait concentré de plantes vivaces des Alpes, aux puissantes ver-  
tus désinfectantes et tonifiantes, la Tisane des Chartreux de Durbon, est, en  
effet, le dépuratif naturel complet dont une cuillerée à café chaque matin suf-  
fira, pour réaliser en quelques jours le nettoyage à fond de votre corps, pour  
rendre à votre sang, sa pureté et sa richesse.

Alors, vous serez en état d'accueillir sans crise douloureuse la poussée des  
printemps qui, bien loin de vous fatiguer, déversera en vous un flux merveil-  
leux de santé, de force, de joie, de jeunesse, bref opérera en vous le "renou-  
veau" physique auquel vous avez droit aussi bien que le reste de la nature !

15 Octobre 1933  
Je viens vous donner le résultat de ma cure contre les douleurs  
que j'avais dans les articulations et aux reins. Depuis  
longtemps à chaque refroidissement j'avais des poussées de rhu-  
matismes et de violentes douleurs dans les reins qui m'obligeaient  
à rester au lit. Sur les conseils d'une personne amie je commen-  
çai à me traiter régulièrement au printemps et à l'automne  
avec la Tisane des Chartreux de Durbon à raison de 2 à 3 fla-  
cons à chaque changement de saison. Mes souffrances ont alors  
disparu progressivement et depuis 3 ans je ne me ressens plus  
de rien.  
Pour éviter toute récidive je continue à faire une cure de  
temps en temps.  
M<sup>me</sup> SEGNEURIN, 2, Rue Louis XIII, à CIVRAY.

**TISANE des CHARTREUX de DURBON**  
la santé du sang  
Brochure et attestations  
sur demande au  
LABORATOIRES  
J. BERTHIER, Grenoble  
Tisane, le flacon 18 fr.  
Boissons, le pot 10 fr.  
Pilules, l'étui 9.50  
Dans les Pharmacies

**LE POTAZOTE**  
de la Chimie de la G<sup>de</sup> Paroisse  
A FAIT SES PREUVES  
L'AGRICULTEUR AVISÉ EN FAIT SON PROFIT  
Vente par la  
C<sup>ie</sup> de St Gobain  
10<sup>0</sup> C<sup>ie</sup> des Produits Chimiques  
1 pl des Soussoues, PARIS  
et ses Agents régionaux

**MOTEURS ELECTRIQUES**  
Gros stocks jusqu'à 3 chevaux  
GOHAUD, quai Maison-Rouge, 4

**PACTOLE**  
CONSERVATEUR  
DES ŒUFS  
LE MEILLEUR  
LE MOINS CHER  
LABORATOIRES GROSSERON  
51, rue LITRE, NANTES  
RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pige aux et  
Hémorroïdes Malignes N. E. R. A. Nantes  
Luttez contre les maladies  
Augmentez vos rendements  
par l'emploi du  
**NITROVILAIN**  
13 % d'azote nitrique  
50 % de nitrate de minéraux rates  
50 % de nitrate de chaux  
EN VENTE PARTOUT

**POUR détruire les TAUPES**  
UN SEUL PRODUIT :  
"la Taupinase DELBA"  
Efficacité  
Economie, Flac. : 3 et 4 fr., 1<sup>re</sup> Pharm.  
Succès merveilleux  
MILLIERS D'ATTESTATIONS  
UN PRÊTRE  
l'abbé HAMON  
guérit : Rhumatisme,  
Toux, Bronchite,  
Estomac, Diabète,  
Albumine, Cœur,  
Reins, Foie, Anémie,  
Eczéma, Ulcères,  
Artrite-Sclérose, Cholesté, Nerfs,  
Constipation, Entérite, Insomnies,  
etc. Aucun régime. Rien que des  
plantes à l'état naturel. Une formule  
spéciale pour chaque cas. Très  
économique. Revient à 0.40 par jour.  
Brochure gratuite. Ecrire :  
**LES 20 CURES DE L'ABBÉ HAMON**  
89, Bd Sébastopol, dép. (77) Paris

FEUILLETON du Bulletin du Syndicat des Agriculteurs 29  
**L'angoisse des ténèbres**  
PAR CHARLES FOLEY  
— Non. Superbe d'énergie quelconque, laper paisiblement  
déchirée de chagrin, elle a refusé. De  
le premier entretien, en dépit de preu-  
ves pour tant d'autres convaincantes,  
elle a conçu des doutes. Tout en se  
reprochant son aversion, elle ne pou-  
vait se faire à l'idée qu'un tel homme  
était son fils. Ma marraine vous con-  
tera cela... et mieux que moi !  
— Quelle chance que ma mère soit  
entrée à la clinique ! Aveugle et restée  
au manoir, entre deux bandits si pres-  
sés d'hériter, elle ne vivrait peut-être  
plus. Le péril qui la menaçait n'était  
pas moindre que celui dont les coolies  
m'ont sauvé !  
— Pauvres coolies ! Que sont-ils de-  
venus ? questionna Mlle de Versueil.  
— Avant de quitter le Tonkin, j'ai  
fait le nécessaire : jusqu'à la fin de  
leurs jours, dédaignant les épaves, les  
deux pêcheurs pourront, dans leurs

l'imagination pas la situation aussi tra-  
gique. Si je l'avais prévu, à n'importe  
quel prix j'aurais brûlé les escaliers.  
Quel bonheur que notre colonie soit  
dotée d'un réseau aérien complet.  
J'arrive à temps !  
— Aviation commerciale, Xavier ?  
— Oui. J'ai volé de l'aéroport d'Ha-  
noi à Saigon, Rangoon et Bangkok.  
Par la ligne Air-France, je fus à Pa-  
ris en huit jours.  
— Le déjeuner fini, la causerie se pro-  
longea dans la bibliothèque. Avidé de  
détails, Xavier ne cessait d'interroger  
et Lisbeth ne se lassait pas de répon-  
dre. Elle dit au jeune homme ce  
qu'elle savait par elle-même de la vie  
au manoir, puis aussi ce qu'elle en  
savait par la comtesse. Les rapports  
de Bastien ne furent pas oubliés.  
— Ce que vous me dites de ce gar-  
çon-là me donne envie de le connaître,  
opina Saint-Rambert. Il serait bon  
que je m'entendisse avec